

APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE POUR CANAL+ SENEGAL



AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour la maintenance du parc informatique pour Canal+ Sénégal, basé à Dakar, au 31 avenue Hassan II, ex Albert Sarraut.

2. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes morales de droit privé, dont le siège social ou le principal établissement est au Sénégal et qui remplissent les conditions légales et règlementaires en vigueur au Sénégal pour l'exercice de l'activité objet des présents termes de référence et justifient de compétences et d'une expérience dans le domaine de la maintenance informatique. Elles devront en plus joindre à leur dossier tout document justificatif y relatif.

Cependant, ne sont pas admis à concourir les soumissionnaires :

- a. Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de cessation d'activité ou de liquidation des biens ou sont en faillites, cessation d'activité ou de liquidation des biens.
- b. Qui auront été reconnus coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics
- c. Se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts

3. Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et Canal+ Sénégal, seront rédigés en langue française.

4. Retrait du dossier

Les entreprises intéressées peuvent se procurer le présent appel d'offres en envoyant un mail à l'adresse électronique : afrique_senegal_achats@canal-plus.com

5. Modification aux documents d'appel d'offres

Canal+ Sénégal, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif que ce soit, peut modifier par voie d'amendement le dossier d'appel d'offres et la date de dépôt des offres. Toute modification sera notifiée par lettre ou par courriel à tous les candidats qui auront reçu le dossier d'appel d'offres et leur sera opposable. Pour donner aux candidats le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reculée et notifiée par écrit ou courriel aux soumissionnaires.



6. Date limite et lieu de dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française devront être envoyées par courrier au plus tard le 05 avril à 12h à l'adresse électronique : afrique_senegal_achats@canal-plus.com

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées. Tout soumissionnaire qui aura procédé à plus d'un envoi verra son offre écartée.

Canal+ Sénégal a tout pouvoir de proroger le délai de dépôt des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve de dispositions de l'article précédent. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations des candidats auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

7. Validité des offres

Les offres resteront valides pour une durée de 21 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt. Canal+ Sénégal se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai.

8. Présentation des offres

Les offres seront présentées, chacune, en deux (02) exemplaires, **en fichier PDF**, dont un original et une copie, marquée comme tel et cachetées, clairement libellées "Offre Technique" et "Offre Financière ".

La page de couverture portera obligatoirement le libellé suivant :

« Appel d'offres pour la sélection d'un prestataire pour la maintenance du parc informatique pour Canal+ Sénégal »

« OFFRE TECHNIQUE ou FINANCIERE »

Selon la nature de l'offre.

Toutes les pages de l'offre seront parafées par le ou les signataires. L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge.

En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi.

9. Composition des offres

L'offre comprendra les documents ci-après :



- a. Une copie de l'immatriculation au Registre de Commerce et des Crédits Mobiliers
- b. Une copie du NINEA
- c. Une attestation originale ou certifiée conforme justifiant que le soumissionnaire est à jour visà-vis de l'administration fiscale jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres
- d. Les documents de preuve d'expérience professionnelle : fournir trois à cinq attestations de service fait ou d'attribution de marché ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive de marché de maintenance informatique délivrés par d'autres demandeurs à la suite de prestations similaires à celles concernées par l'appel d'offres, sur les quatre (04) dernières années
- e. Le bordereau des prix unitaires renseignés

Canal+ Sénégal se réserve le droit de demander un échantillon de tout article dont il jugera nécessaire d'avoir un exemplaire.

Toutes les pièces énumérées ci-dessus sont obligatoires. Tout soumissionnaire qui manquerait à fournir l'une des pièces ci-dessus verra son offre écartée de la suite du processus de sélection du présent appel d'offres

10. Prix de l'offre

Les prix offerts par les candidats doivent être exprimés en Francs CFA et en H TVA. Ils seront fixes et valables pour toute la période du marché. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera écartée. Le prix est fixé considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par Canal+ Sénégal.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le 11 avril à Canal+ Sénégal.

12. Contact avec Canal+ Sénégal

Aucun candidat n'entrera en contact avec Canal+ Sénégal sur aucun sujet concernant son offre, entre la date d'ouverture des plis et la date d'attribution du marché. Toute tentative d'un candidat pour influencer Canal+ Sénégal, en ce qui concerne l'évaluation de son offre, la comparaison entre les offres ou les décisions d'attribution du marché, pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre dudit candidat.

13. Evaluation des offres



Le Comité en charge du dépouillement écartera toute offre dont elle déterminera qu'elle n'est pas conforme. Il s'agira de vérifier la conformité de l'offre par rapport aux spécifications demandées par l'autorité contractante.

Les offres financières des soumissionnaires ayant respecté les spécifications techniques seront évaluées. Cette évaluation s'effectuera sur la base des prix indiqués. Les erreurs arithmétiques seront rectifiées comme suit : S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée. S'il y a contradiction entre le montant en lettres et celui en chiffres, le montant en toute lettre prévaudra.

Les offres seront évaluées sur la base de l'ensemble des exigences du marché, notamment :

- La fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-àvis des institutions officielles du Sénégal
- Le respect des spécifications techniques demandées
- La fourniture des documents de preuve d'expérience professionnelle
- Les délais d'intervention
- La disponibilité de l'intervenant technique
- Le niveau de l'offre financière
- Le respect des instructions du cahier de charges dans la soumission de l'offre.

14. Attribution du marché

Canal+ Sénégal attribuera le marché au candidat retenu, dont on aura déterminé que l'offre est substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offres et qu'elle est la plus avantageuse financièrement.

15. Notification d'attribution du marché

Avant que n'expire le délai de validité des offres, Canal+ Sénégal notifiera au candidat choisi, par écrit, que son offre a été acceptée.

16. Signature du marché, passation de la commande

Après la notification à l'attributaire, Canal+ Sénégal enverra à l'attributaire un projet de contrat de marché à valider, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

17. Cahier de charges



Canal+ Sénégal a décidé de confier la maintenance de son parc informatique afin de bénéficier des compétences d'un prestataire spécialisé et d'assurer un service de qualité au meilleur coût.

Les services demandés

Les prestations demandées dans le cadre de cet appel d'offres sont les suivantes :

- Maintenance curative des unités informatiques (100 ordinateurs portables, 25 ordinateurs fixes)
- Maintenance curative de l'infrastructure réseau : câblage (prises, goulottes, câbles, panneaux de brassage)
- Maintenance préventive et curative de 20 imprimantes

Cette liste est susceptible d'être modifiée lors de la commande.

Mise en œuvre

La prestation attendue sera réalisée sur le périmètre existant, et est susceptible d'évoluer en fonction de la mise en œuvre de nouveaux projets ou de l'évolution de l'effectif. Le prestataire devra prendre en compte l'évolution de ce périmètre.

Le prestataire désignera un correspondant technique pour suivre l'ensemble des prestations effectuées pour Canal+ Sénégal dans le cadre du contrat de service.

Le soumissionnaire devra mettre en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles qu'il juge nécessaire pour assurer le bon déroulement du projet.

Salutations distinguées